

Intégration de la production éolienne au réseau de transport Ligne à 120 kV du parc éolien de **Saint-Robert Bellarmin**

INFORMATION SUR LA SOLUTION RETENUE • Octobre 2010



Pour raccorder le parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin, d'une capacité de 80 MW, à son réseau de transport, Hydro-Québec doit construire une ligne monoterne à 120 kV de 37 km entre le poste du promoteur, situé à Saint-Robert-Bellarmin dans la MRC du Granit, et le poste Bolduc d'Hydro-Québec, situé à Saint-Martin dans la MRC de Beauce-Sartigan. La construction de la nouvelle ligne devrait commencer pendant le premier trimestre 2012 en vue d'une mise en service au printemps 2012.

Le présent bulletin d'information explique le tracé de ligne qu'Hydro-Québec a retenu et optimisé à la lumière des commentaires recueillis dans le cadre de la consultation des publics concernés.

NOTE : Il va de soi que cette ligne de raccordement d'Hydro-Québec se réalisera dans la mesure où le projet de parc éolien du promoteur Saint-Laurent Énergies obtiendra les autorisations gouvernementales requises.



Étapes précédentes

Hydro-Québec a procédé à un inventaire des milieux naturel et humain ainsi que des paysages afin de mieux connaître le milieu où sera installée la ligne projetée. À la lumière de ces travaux et compte tenu de critères techniques, économiques et environnementaux, Hydro-Québec a élaboré un tracé avec deux variantes sur le territoire de Saint-Martin (BC Est et BC Ouest) et deux autres variantes sur le territoire de Saint-Robert-Bellarmin (DE Est et DE Ouest). Plus de 50 % de l'ensemble du tracé est situé sur des terres appartenant à la société Domtar.

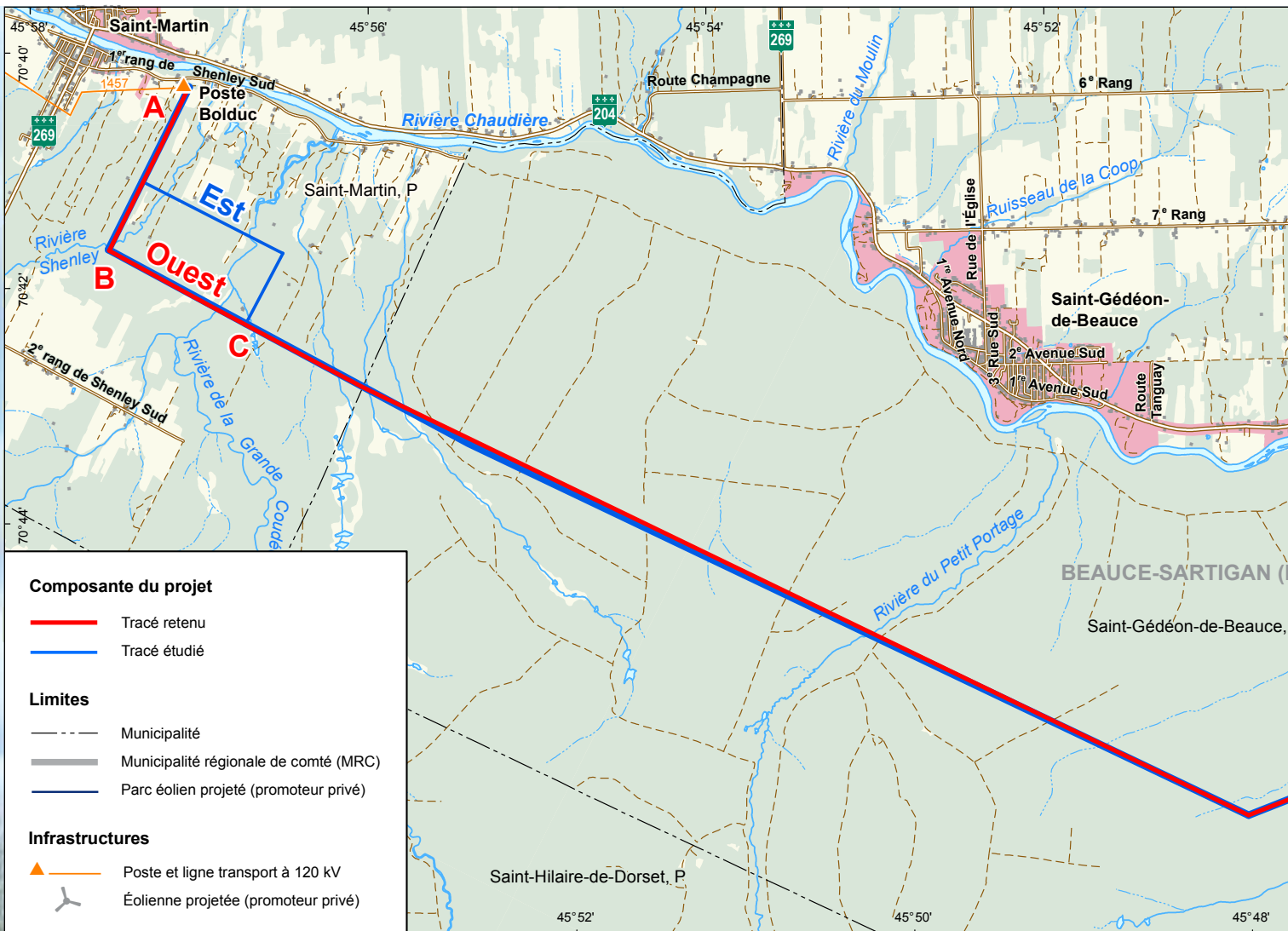
Ce tracé et ses variantes ont fait l'objet de consultations auprès des divers organismes du milieu et des propriétaires concernés au cours du mois d'avril 2010.

Tracé retenu

Hydro-Québec a pris en compte les commentaires des participants et les avis formulés au cours de la démarche de consultation. Ainsi, dans le secteur de Saint-Martin, elle a retenu le tracé BC Ouest, puisque c'est celui qui a été accueilli le plus favorablement par le milieu. Elle a également retenu la variante DE Est à Saint-Robert-Bellarmin, puisqu'elle a fait consensus chez la population.

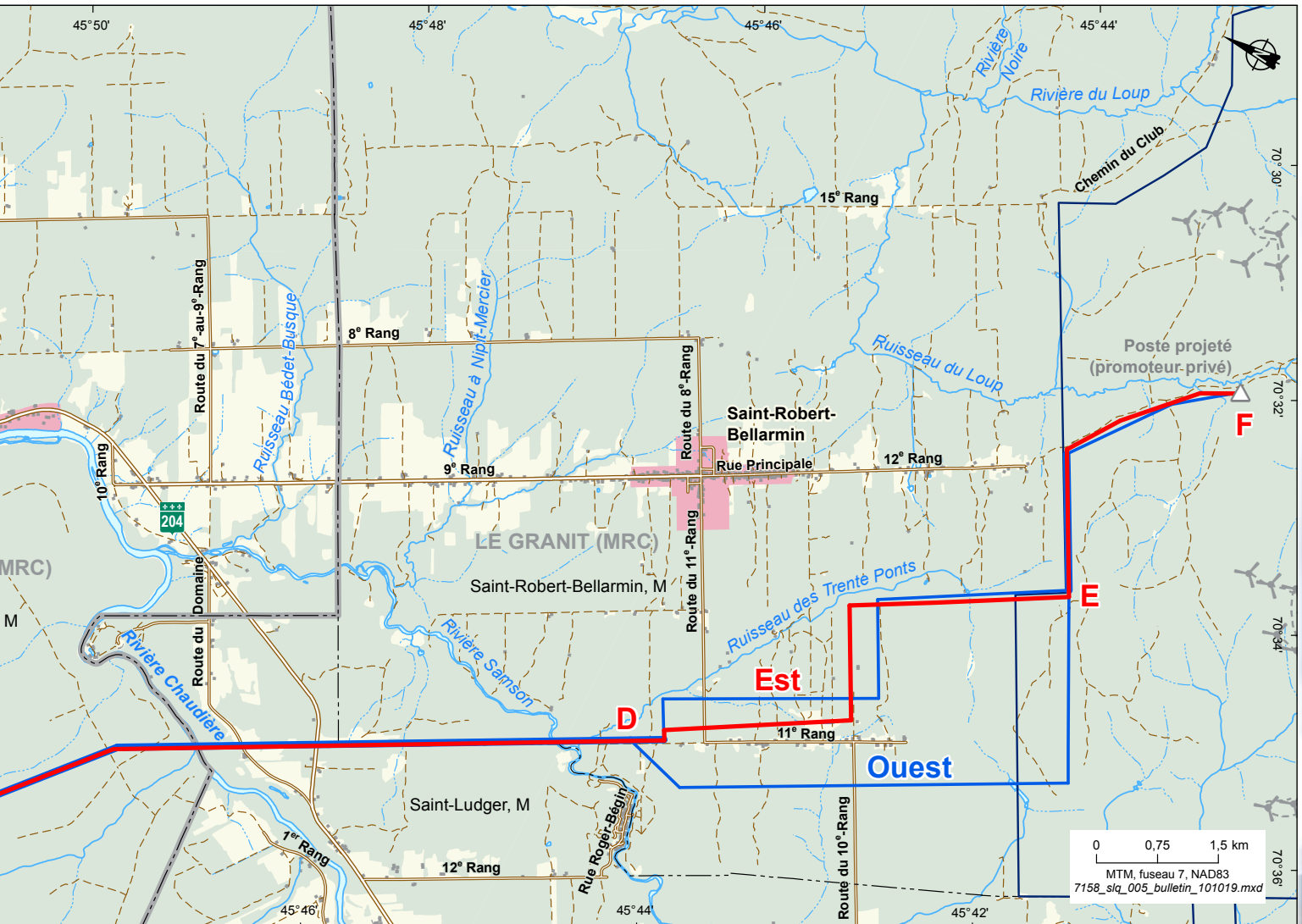
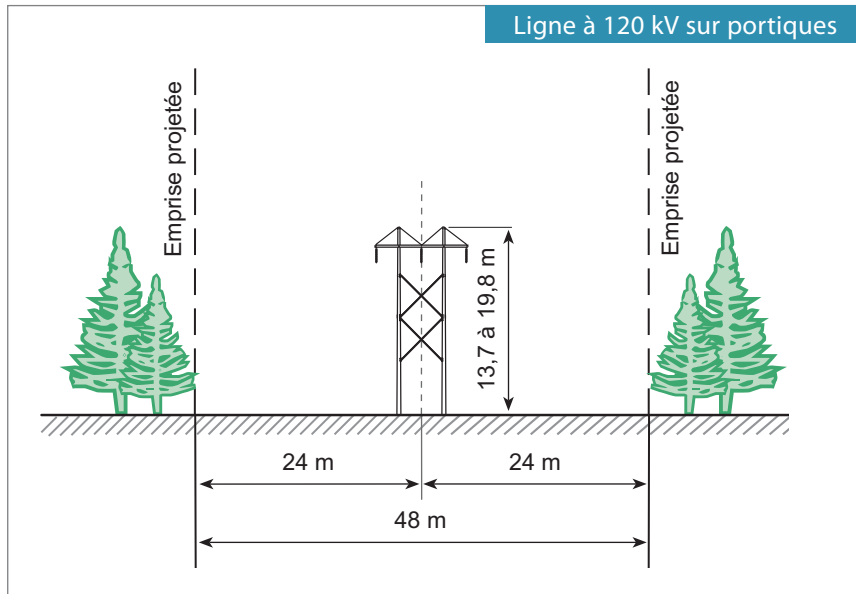
Toutefois, sensible aux préoccupations et aux commentaires qui lui ont été communiqués, Hydro-Québec a optimisé le tracé comme suit :

- légère modification de l'axe du tronçon CD pour éviter le passage dans certains milieux humides ;
- bonification du tronçon DE Est de façon à :
 - tenir compte des divers aménagements prévus sur les propriétés privées ;
 - passer dans l'ancien prolongement de la route du 10^e Rang ;
 - longer les lots aux limites du Rang 11 sur la propriété de la société Domtar et ainsi éviter de passer dans des érablières exploitées en terres privées ;
- révision de la dernière portion du tronçon EF, située sur la propriété de la société Domtar, pour le rapprocher de la route d'accès du parc éolien.



Types de pylône et largeur de l'emprise

La nouvelle emprise aura une largeur de 48 m sur toute la longueur du tracé et la ligne sera supportée par des portiques en bois. Des pylônes en acier pourraient être utilisés ponctuellement pour des raisons techniques.





Pour plus d'information

Claire Trépanier

Conseillère – Relations avec le milieu
Direction régionale – Montmorency
et réseaux autonomes

2625, boul. Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

Téléphone : 418 845-7451

Sans frais : 1 877 545-6600, poste 7451

Télécopieur : 418 845-7796

Courriel : trepanier.claire@hydro.qc.ca



Appui au développement de la communauté

Hydro-Québec veille à ce que la réalisation de ses projets soit une occasion de contribuer au développement des communautés d'accueil, grâce à son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI). Ainsi, dans le cadre du projet de ligne à 120 kV, l'entreprise mettra à la disposition des organismes admissibles un crédit représentant 1 % du coût des nouvelles installations visées par le PMVI, une fois les travaux commencés, et ce, en conformité avec les dispositions décrites dans le *Guide de participation* du PMVI et les ententes signées avec le milieu.

Impacts et mesures d'atténuation

Hydro-Québec mettra en œuvre diverses mesures d'atténuation, notamment celles que prévoit l'*Entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*, afin de réduire les impacts sur l'environnement de ses nouveaux équipements.

Hydro-Québec présentera les impacts prévus du projet et les mesures d'atténuation qu'elle préconise dans l'évaluation environnementale qu'elle déposera auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires pour réaliser le projet. Elle présentera également une demande d'utilisation des terres à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Calendrier

Information sur le tracé retenu	Automne 2010
Autorisations gouvernementales	Été 2011
Déboisement	Automne 2011
Construction	Hiver 2011-2012
Mise en service (mise sous tension initiale)	Printemps 2012

www.hydroquebec.com/projets